Grille d'évaluation du potentiel de ressourcement d'un parc urbain

[Nom du site étudié]

[Date]

1. Critères en lien avec e processus de ressourcement

Critère	Qualités recherchées	Mes observations
Paysage	Alternance entre : - des espaces fermés (immersifs), de type forestier : intensité végétale ; - des espaces ouverts (contemplatifs), de type prairie : vues lointaines sur des éléments de paysage remarquables, profondeur de champ. Traitement des lisières entre ces deux types d'espaces. Présence d'œuvres d'art.	
Contact avec le végétal	Co-présence des trois strates végétales (herbacée/fleurie, arbustive, arborée). Possibilité de s'adosser à un arbre de grand gabarit (pratique des bains de forêt). Diversité végétale (essences, formes, couleurs…). Caractère sauvage tout en rendant visible une intervention humaine, même minimale (gestion extensive des espaces). Possibilité de ramasser des matériaux végétaux pour le jeu libre. Odeurs (fleurs, feuilles, terre…). Goût (fruits). *N.B. : au stade du diagnostic, il convient de recenser les zones à enjeux écologiques forts, afin d'y éviter toute intrusion humaine, y compris pour les activités liées au ressourcement.*	
Contact avec la terre	Possibilité de s'asseoir ou de s'allonger par terre. Possibilité de marcher pieds nus.	

Contact avec l'eau	Contact visuel avec l'eau. Contact physique avec l'eau (trempage, baignade…).	
Qualité de l'air	En l'absence de mesures sur site, positionnement en classe 1 (respect des seuils réglementaires) ou 2 (dépassement réglementaire potentiel) sur la carte stratégique air de la collectivité. Mise à distance des sources olfactives désagréables (gaz d'échappement, gestion des eaux usés, épandages…). Mise à distance des cultures utilisant des pesticides (vignes notamment). Présence limitée d'espèces allergisantes (voir https://www.pollens.fr/ pour liste des espèces allergisantes).	
Ambiance sonore	**Présence de sources sonores d'origine naturelle** ➔ En particulier seront recherchés les « bruits de bande » (sons continus dans une bande fréquence donnée) : ruisseau qui coule, multiplicité de chants d'oiseaux, bruit du vent seul ou dans les feuillages… **Mise à distance relative des sons d'origine humaine** ➔ Afin de prévenir de leur caractère trop intrusif (respect de l'intimité), on veillera à ce que les sons d'origine humaine (discussions, rires, bruits de pas…) restent au second plan sonore. **Mise à distance des bruits de la ville** ➔ On cherchera à éloigner et minimiser le plus possible les sons d'origine mécanique. *N.B. : le respect de ces critères doit théoriquement garantir de situer en dessous du seuil quantitatif 55dB(A) Lden.*	

Exposition aux ondes électromagnétiques	Valeurs inférieures aux seuils réglementaires : - radio : 28 V/m - télévision : 31 à 41 V/m - téléphonie mobile : 39 à 61 V/m - lignes haute et très haute tension : 100 µT Pour les ondes radio, télévision, téléphonie mobile, des mesures nationales sont disponibles sur https://www.cartoradio.fr/ Pour les lignes H.T. et T.H.T., RTE peut réaliser des mesures sur demande du maire. A défaut de mesures et au nom du principe de précaution, on évitera de positionner des lieux de ressourcement sous ces lignes.	
Confort thermique	**Confort d'été :** Pleine terre et présence des trois strates végétales avec une canopée contigüe d'au moins 1000 m^2. Fontaine à boire. Contact avec l'eau (Cf. Critère correspondant) / brumisateur. Assises et cheminements sous la canopée (ombrage) Ouverture du parc en soirée en cas de canicule **Confort d'hiver :** Assises exposées au soleil (idéalement orientées sud) et protégées des vents du nord et de l'ouest (barrière végétale, mobilier urbain adapté). Cheminements exposés au soleil.	
Lumière et rapport au ciel	**De jour :** Espaces ouverts offrant un large contact avec le ciel avec : - Cheminements ; - Assises, en particulier orientées à l'est (contact avec le soleil levant) ou à l'ouest (contact avec le soleil couchant). Qualité des jeux de lumière (filtre par le végétal) dans les espaces fermés. **De nuit :** - Lieux de pause avec éclairage artificiel (sentiment de sécurité). - Lieux de pause sans éclairage artificiel (contact avec le ciel étoilé).	

Aménagements et équipements permettant une diversité de pratiques de ressourcement	**Lieux de pause :** - Mobilier urbain (bancs, transats…) confortables (maintien du dos et de la nuque), matériaux agréables au toucher, intégration paysagère du mobilier ; - Entretien a minima des espaces ; - « Marquage » du lieu par un arbre de moyen ou grand gabarit. **Lieux pour pratiques sédentaires (taichi, yoga…) :** - Espace enherbé tondu et plan ou platelage bois entretenu ; - « Marquage » éventuel du lieu par un arbre de moyen ou grand gabarit. **Cheminements pour la marche et la course à pied :** - Parcours avec revêtements absorbants (terre, stabilisé) en complément des cheminements PMR en dur ; - Bancs offrant des haltes sur le parcours (+ possibilité de s'étirer). *À ces qualités intrinsèques de ces espaces, s'ajoutent celles abordées dans les autres critères (confort thermique, contact avec le ciel…).*	
Gestion de la relation à l'autre et sentiment de sécurité	**Possibilité de s'isoler tout en se sentant en sécurité dans les lieux de pause et lieux de pratiques sédentaires :** - Mise à distance par rapport aux flux principaux et aux lieux d'intensité sociale ; - Information sur la vocation de ressourcement de ces lieux (règles de conduite au sein et aux abords de ces lieux en lien avec la fréquentation du parc) ; - Contact visuel avec une présence humaine (co-visibilité et co-veillance) ; - Adossement des assises à une « barrière végétale » (strate arborée et/ou arbustive) ; - Eclairage nocturne de certains lieux de pause ; - Entretien régulier des espaces. **Sentiment de sécurité dans les cheminements :** - Ouvertures latérales (éviter les situations de « corridors » fermés) ; - Continuité du réseau (éviter les situations d'impasses) ; - Entretien régulier des chemins (sol et végétation envahissante).	

	Considérations générales : - Propreté des lieux sur l'ensemble du parc. - Présence de corbeilles de propreté.	

2. Critères d'accessibilité

Critère	Qualités recherchées	Mes observations
Accès, jalonnement et éléments de repérage	Nombre et lisibilité des accès. Parc ouvert ou clôturé. Si clôturé, amplitude des horaires d'ouverture, affichage des horaires et des horaires d'affluence. Signalétique à l'entrée du parc (plan, panneaux d'informations…). Fléchage vers les lieux de ressourcement au sein du bois. Présence de jalonnement et nature du jalonnement (indication des lieux, des distances, des temps de parcours à pied).	
Accessibilité du bois en véhicule particulier	Lisibilité des itinéraires. Lisibilité des stationnements. Offre de stationnement (nombre de places, répartition, proximité des accès…). Politique de stationnement.	
Accessibilité du bois en transport en commun	Présence d'arrêts à proximité (gare, tramway, bus). Distance des arrêts. Amplitude et fréquences des services, notamment le soir et le week-end. Qualité des itinéraires depuis les arrêts. Jalonnements vers le bois depuis les arrêts.	
Accessibilité du bois à pied	Qualité et sécurité des itinéraires. Existence de trottoirs de qualité : largeur, qualité et entretien du revêtement, encombrement (mobilier urbain, poubelles, stationnement…). Existence de zones apaisées (rues piétonnes, zones 30, zones de rencontre). Présence d'éclairage, de bancs, d'ombre, d'agréments paysagers. Présence de jalonnement et nature du jalonnement (indication des lieux, des distances, des temps à pied).	

Accessibilité du bois à vélo	Existence d'aménagements cyclables (et vitesse associée des véhicules particuliers). Continuité des aménagements. Qualité des aménagements. Présence de jalonnement et nature du jalonnement (indication des lieux, des distances, des temps de déplacements à vélo). Présence de stationnement vélo à destination, qualité du stationnement vélo. Existence de services dédiés à destination (stations gonflage, ateliers réparation, locations/prêts de vélos...).	

3. Approche synthétique

Critères à l'échelle du parc dans son ensemble	Mes observations
Accessibilité (Piéton, vélo, TC, VP) **Repérage**	
Préservation du parc vis-à-vis des pollutions et nuisances : - pollution atmosphérique, pesticides, pollens ; - bruits mécaniques ; - ondes électromagnétiques.	
Equilibre entre espaces ouverts (prairies) et espaces fermés (boisements) **Gestion différenciée des espaces permettant de préserver le caractère sauvage des lieux.** **Propreté générale du parc et équipements divers (corbeilles de propreté, points d'eau...).**	

Critères à l'échelle des lieux d'usage du ressourcement	**Mes observations**
Présence de lieux de pause dans les espaces ouverts (lieux de pause contemplatifs)	
Présence de lieux de pause dans les espaces fermés (lieux de pause immersifs et/ou intermédiaires)	
Présence de lieux de pratiques sédentaires (tai-chi, yoga...) (ouverts et/ou semi-ouverts)	
Présence de cheminements dans les espaces ouverts et en lisière ouverte des boisements	
Présence de cheminements dans les espaces fermés	

Typologie des lieux de ressourcement

Lieux de pause

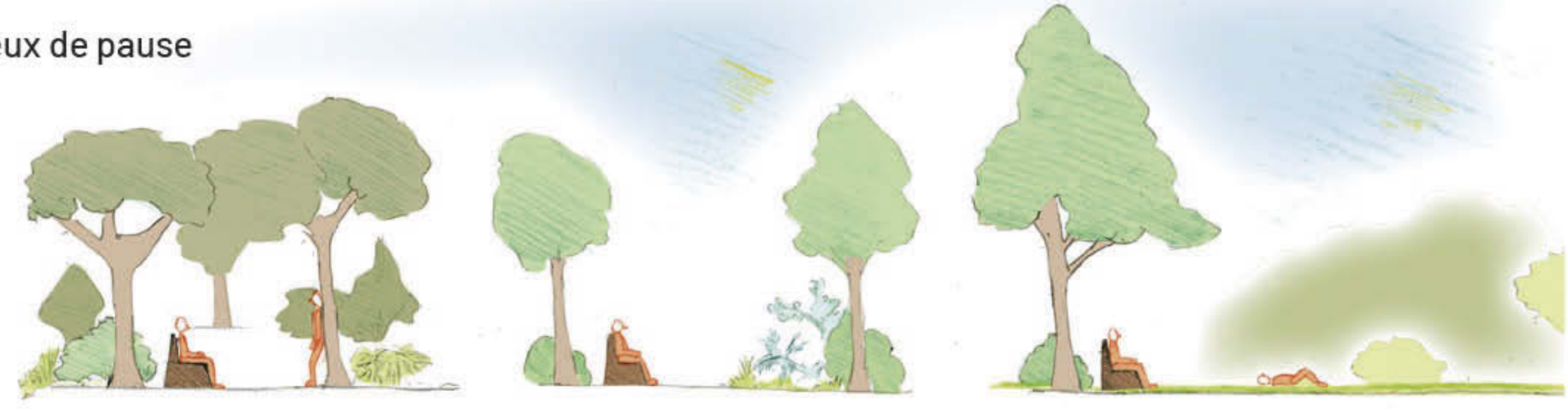

immersif | intermédiaire | contemplatif

Lieux de pratiques

semi-ouvert | ouvert